



Monsieur Marc FESNEAU
Ministre de l'Agriculture et de la
souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varennes
75349 PARIS Cedex 07

Narbonne, le vendredi 2 septembre 2022

Références à rappeler :SP/SF/MIN/02/09/22

Monsieur le Ministre,

Sébastien Pla
Gisèle Jourda
Sénateurs de l'Aude

Depuis 16 ans, de nombreux vignerons, caves coopératives et négociants utilisent, de façon volontaire, et avec le soutien de la Région, la mention « *Sud de France* » pour leur communication ainsi que sur les étiquettes des produits qu'ils commercialisent. Cette bannière, qui apporte de la lisibilité aux consommateurs, fédère largement en région Occitanie car elle permet de **gagner de nombreux marchés, notamment à l'export, tout en restant complémentaire aux signes de qualité et d'indication géographique.**

Hussein Bourgi
Henri Cabanel
Christian Bilhac
Sénateurs de l'Hérault

C'est donc avec **sidération** que les acteurs de la filière viticole (Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc- CIVL-, Section IGP du CIVL, Fédérations héraultaise, audoise, et gardoise des Vins IGP, Union des Entreprises Vinicoles Méridionales, Coopération Agricole Occitanie, Vignerons Indépendants d'Occitanie, Syndicat des Vins AOP Languedoc, et Présidents de l'IGP Côtes Catalanes, de l'IGP Saint-Guilhem le Désert de l'IGP Coteaux du Pont du Gard, et membre du Comité IGP de l'INAO) ont appris que près de **7000 vins régionaux** ne sont plus autorisés à mentionner la marque « *Sud de France* » pour le millésime à venir, ainsi que le leur a annoncé Monsieur le Préfet de Région, Etienne Guyot, par une correspondance en date du 19 juillet, suite à un comité de bassin non conclusif, et confirmé, le 25 juillet suivant.

Denis Bouad
Sénateur du Gard

Cette **décision soudaine** interpelle les parlementaires de la Région Occitanie car elle entraîne de lourdes conséquences pour la promotion des produits viti-vinicoles et avec elle, l'image de notre Région et de ses terroirs. Elle annihile tout autant les efforts financiers de la Région, et donc des contribuables, pour conforter la notoriété de cette marque auprès des consommateurs et partenaires.

15 rue de Vaugirard
75921 PARIS cedex 6

Outre un **gaspillage de fonds publics et privés**, la suppression brutale de la marque « *Sud de France* » des étiquettes provoquerait une **perte de valeur pour la filière vin de la Région** et des **coûts de marketing et de logistique** pour le changement des étiquettes pour nombre d'entreprises, ainsi que le pointent les professionnels du secteur.

Comment accepter, Monsieur le Ministre, qu'après des mois de fragilisation de la filière (crise airbus, crise sanitaire avec la fermeture des marchés intérieurs et extérieurs, gel, grêle, sécheresse...) affectant le moral des producteurs, qu'une telle décision, valant pour le millésime à venir, soit annoncée à la veille des vendanges ?

La création d'un « *comité ad'hoc* » pour accompagner les producteurs n'est pas de nature à rassurer les professionnels de la filière, qui s'accordent à dire que **toutes les solutions n'ont pas été envisagées pour éviter un tel renoncement, qui réduirait à néant plus de 16 ans de marketing et d'identification des produits auprès des consommateurs.**

Dans la mesure où la marque « *Sud de France* » ne peut pas être utilisée sur les bouteilles de vins puisque « *la réglementation relative au secteur viticole réserve l'utilisation d'une mention géographique aux seules étiquettes des vins bénéficiant d'une AOP ou d'une IGP dont le cahier des charges prévoit la référence spécifique à une unité géographique plus grande que celle de l'AOP ou de l'IGP* » et qu'en l'espèce, la « *dénomination « Sud de France » n'est pas considérée comme à une zone géographique au sens réglementaire* », nos interlocuteurs pointent que la **modification du nom du bassin viticole Languedoc-Roussillon en « Sud de France »** demeure une piste sérieuse à envisager, malgré la lourdeur administrative évoquée par vos services, afin d'éviter un arrêt brutal de ce travail de longue haleine et, dont les préjudices seraient particulièrement conséquents pour l'export, ainsi que pour les productions qui ne peuvent se prévaloir d'une IGP ou AOP.

C'est pourquoi, en qualité de parlementaires de la Région Occitanie, nous apportons, d'une part, notre soutien très appuyé au **moratoire** sollicité par les professionnels de la filière viti-vinicole, et vous enjoignons, d'autre part, de vous saisir de ce dossier afin de **poursuivre plus avant la réflexion et étudier toutes possibilités de modification, par un décret en Conseil des Ministres, du nom du bassin viticole**, car il est manifeste que cette marque ne contrevient pas aux signes de qualité et d'IGP, comme en témoigne le soutien quasi unanime des professionnels représentatifs des Vignerons en Occitanie.

Nous savons pouvoir compter sur votre écoute et vous remercions par avance pour le dialogue que vous accepterez d'établir en complément des réflexions engagées au sein du Comité de bassin viticole ce, afin d'éviter un nouveau coup dur aux professionnels de la filière viti-vinicole en région Occitanie.

Vous remerciant par avance pour votre soutien actif, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre parfaite considération.

Cordialement à vous

**Sébastien PLA, Sénateur de l'Aude,
Vice-Président du Groupe Vigne et Vin du Sénat**

Gisèle JOURDA, Sénatrice de l'Aude

Hussein BOURGI, Sénateur de l'Hérault

**Henri CABANEL, Sénateur de l'Hérault,
Vice-Président du Groupe Vigne et Vin du Sénat**

Christian BILHAC, Sénateur de l'Hérault

Denis BOUAD, Sénateur du Gard